

Éditorial

La contribution substantielle que nous livre William Verstappen constitue la seconde partie¹ d'une brillante étude consacrée aux rapports financiers et budgétaires entre l'autorité fédérale, la Région de Bruxelles-Capitale et les communes bruxelloises. L'auteur y analyse la manière dont les autorités communales ont affronté et traversé différentes crises successives (crise sanitaire, guerre ukrainienne et prix de l'énergie, etc.) et l'incidence de celles-ci sur les finances locales. Force est de constater la résilience dont ont fait preuve les gestionnaires communaux, mais aussi la fragilité financière des collectivités locales et le soutien parcimonieux de la Région qui se trouve, elle aussi, dans une situation préoccupante d'un point de vue budgétaire. Quant à l'autorité fédérale, elle s'est surtout démarquée par sa capacité à opérer, sans trop de scrupules, des transferts de charges vers les communes, qui contribuent à l'accroissement des déséquilibres soufferts par ces dernières. Ce n'est donc pas surprenant que les bourgmestres réclament toujours plus le droit à la concertation dans ce cadre et l'octroi d'un soutien dont la légitimité n'est pas à démontrer.

Les craintes concernant l'évolution future des finances locales bruxelloises et les menaces qui pèsent sur la capacité d'investissement des communes mais aussi sur leur faculté de prester les services publics de base au profit du citoyen ne se limitent nullement à l'espace

bruxellois. L'étude ici publiée est en cela intéressante aussi pour les acteurs locaux wallons et flamands. La charge des pensions du personnel statutaire obscurcit l'horizon à moyen terme, la précarisation de la population engendre une explosion des dépenses à charge des CPAS et le projet fédéral de réforme fiscale risque d'aboutir à une diminution de la base de calcul de la taxe additionnelle. Sans parler aussi des enjeux liés à la réforme du revenu cadastral en tant que base taxable au précompte immobilier... Ces questions ne sont pas fondamentalement différentes de celles auxquelles les communes wallonnes et flamandes sont confrontées.

Nul ne sera surpris, au final, que la préoccupation financière et budgétaire se retrouve au cœur de la campagne électorale pour le scrutin communal de 2024.

Cette première livraison de l'année 2023 se clôture, comme à l'accoutumée, par une sélection de décisions de jurisprudence (principalement, des arrêts et jugements de cours d'appel et de tribunaux de première instance) en matière de fiscalité régionale et locale.

Bonne lecture à toutes et tous !

Marc BOURGEOIS
Rédacteur en chef

(1) La première partie de l'étude a été publiée dans la livraison 2022/2 de la Revue.